

DISTILLATION DE CRISE

Budget:

Un montant total de 211 M€ est déclenché en deux phases :

- un montant initial de 155 M€ en juin 2020
- un complément de crédits de 56 M€ ajouté en août 2020.

127 M€ sont pris sur le PNA et 84 M€ proviennent de crédits nationaux.

Engagement des producteurs :

En juin 2020, les producteurs ont engagé environ 3,3 Mhl au niveau national.

Avec le budget total alloué, 2,6 Mhl vont pouvoir être distillés, c'est-à-dire 80% du total des demandes initiales

- 1,9 Mhl sur le montant initial (environ 58 % des volumes engagés)
- 0,7 Mhl sur le complément de crédit (environ 22 % des volumes engagés)

Chaque enveloppe budgétaire a donné lieu à une notification distincte. Chaque notification sera instruite séparément.

Mécanisme retenu

- Ni contingentement par région, ni contingentement par segment.
- Pour les AOC et les IGP, les produits doivent avoir fait l'objet d'une déclaration de revendication.
- Le titre alcoométrique volumique ne doit pas être inférieur à 10,5% vol. au moment de la livraison à la distillation
- En cas de dépassement des demandes par rapport à l'enveloppe, application d'une réduction linéaire des volumes engagés identique pour toutes les souscriptions.
- Pour que les producteurs s'engagent au plus près de leurs besoins réels, mécanisme de sanctions financières est prévu en cas de non-livraison de la totalité ou d'une partie des volumes accordés après réfaction.
- Pour bénéficier du montant total sans pénalité, il convient de livrer à minima 80% de chacune des notifications. Les pénalités de non livraison ou de livraison inférieure à 80% de chaque notification s'appliquent à chaque contrat indépendamment l'un de l'autre.

Calendrier de distillation

Chaque phase fait l'objet d'un calendrier de livraison indépendant :

- La distillation initiale est réalisée sur de début juin au 12 septembre 2020 ;
- La distillation complémentaire sera réalisée sur la période du 1^{er} octobre au 31 mars 2021.

Montants versés

Prix payés aux producteurs (aide non assujettie à la TVA)

- 78 €/hl pour les IGP et AOC
- 58 €/hl pour les VSIG

Un abondement de 5 €/hl de vin seront versés aux distillateurs.

Le paiement sera versé aux distillateurs qui devront reverser aux producteurs

RECAPITULATIF

	PHASE 1	PHASE 2	TOTAL
Montants	initial en juin 2020 : 155M€	complémentaire en août 2020 : 56M€	211 M€
Volumes financés	1,9Mhl = 58% des volumes engagés	0,7Mhl = 22 % des volumes engagés	2,6Mhl = 80% des volumes engagés
Notifications aux producteurs	Notification 1 qui porte sur 58% des volumes engagés	Notification 2 qui porte sur 22% des volumes engagés	
Livraison minimum	Au moins 80% des volumes de la notification 1	Au moins 80% des volumes de la notification 2	
Dates de livraison	de juin au 10 septembre 2020	du 1 ^{er} octobre au 20 mars 2021	
Dates de distillation	de juin au 12 septembre 2020	du 1 ^{er} octobre au 31 mars 2021	
Paiement aux producteurs par les distillateurs	au plus tard le 30 novembre 2020	au plus tard le 30 juin 2021	
Calcul des pénalités	Livraison inférieur à 80 % et au moins égale à 50 % = pénalité égale à 50 % du montant payé par le distillateur Livraison inférieure à 10 hl ou à 50 % = pénalité égale à 100 % du montant correspondant au volume du contrat notifié multiplié par le tarif de l'aide prévue		
EXEMPLES SUR U	JN ENGAGEMENT DE 1 000 HL		
	obligation de livraison entre 464 hl et 580 hl	obligation de livraison entre 176 hl et 220 hl	total entre 640 hl et 800 hl
Exemple 1	livraison de 100% soit 580 hl = aide à taux plein sur les 580 hl	livraison de 80% soit 176 hl = aide à taux plein sur les 176 hl	756 hl livrés
Exemple 2	livraison de 80% soit 464 hl = aide à taux plein sur les 464 hl	livraison de 80% soit 176 hl = aide à taux plein sur les 176 hl	640 hl livrés
Exemple 3	livraison de 100% soit 580 hl = aide au taux plein sur les 580 hl	aucune livraison ou inférieure à 80% soit inférieur à 176 hl. = pénalité calculée sur la base de la notification complémentaire des 220 hl et du volume livré pour cette deuxième notification quel que soit le volume livré dans la notification initiale.	